



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception <i>27/05/2016</i>	Dossier complet le <i>27/05/2016</i>	N° d'enregistrement <i>30/05/2016</i>

1. Intitulé du projet

Recalibrage de la RD 6207 sur la commune de Mandelieu La Napoule pour intégration d'une voie de circulation et de cheminements doux

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6 d) modification d'une route d'une longueur inférieure à 3 KM	Recalibrage sur 350 mètres de la RD 6207 entre les PR 0 + 120 à 0 + 470 avec modification du profil en travers de la voirie pour intégration d'une voie supplémentaire, d'une piste cyclable et de trottoirs

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet se situe sur la RD 6207 entre le giratoire St Exupéry et le pont sous A8, sur la commune de Mandelieu La Napoule. Il vise à recalibrer la voirie en élargissant la chaussée ouest actuelle de 6 mètres de large à 6.75 mètres sur 250 m de long et ce afin de :

- disposer d'une voie supplémentaire dans le sens Pégomas / Cannes (prolongement de la voie existante sous l'ouvrage de franchissement de l'A8 jusqu'au giratoire St Exupéry)
- assurer le raccordement de la piste cyclable de la vallée de la Siagne (RD1009) à celle sur la RD6007, maillon de l'Eurovélo 8
- créer un trottoir du côté Est, en raccordement avec les aménagements existants, ainsi qu'une traversée piétonne sécurisée
- reconstituer les fossés enherbés pour recueillir les eaux pluviales de la plateforme routière.

4.2 Objectifs du projet

La RD 6207, en connexion avec la RD6007 (zone d'activités des Tourrades) et l'échangeur A8 Cannes La Bocca, supporte un trafic moyen journalier d'environ 28 000 véhicules / jour dont 5% de poids lourds. De plus en plus de piétons empruntent cette RD pour rejoindre l'infrastructure du Bus à Haut Niveau de Service située sur la RD 6007. Le projet a ainsi pour objectifs :

- de limiter la saturation de la zone (notamment du giratoire St Exupéry) et les remontées de file d'attente sur la bretelle A8 en heures de pointe, grâce au prolongement de la seconde voie existante sous l'ouvrage de franchissement de l' A8 (sens Pégomas / Cannes) jusqu'au giratoire St Exupéry ;
- de favoriser la pratique des modes doux en permettant le maillage des itinéraires entre les aménagements existants de la vallée de la Siagne (Nord/Sud) et ceux de la RD6007 (Est /Ouest) ;
- de sécuriser les cheminements piétons grâce à l'aménagement de trottoirs et d'un passage piéton protégé, le long des activités commerciales et bâtiments, sur le côté Est, facilitant ainsi l'accès à la station du BHNS sur la RD 6007 en contre bas.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus pour une durée de 5 mois, sous circulation.

Ils sont séquencés en 4 phases :

- phase 1 : le trottoir sera élargi et créé sur les accotements et sur le fossé existant à l'Est.

Le fossé Est sera busé sur environ 50 mètres au droit notamment des accès riverains et de l'arrêt bus.

- phase 2 : les emprises seront libérées à l'Ouest pour permettre la protection des réseaux existants des compagnies concessionnaires (notamment gaz), la réalisation de la piste cyclable et le rétablissement des fossés enherbés. Ceux-ci seront construits sur des terrains privés. La structure de chaussée Nord / Sud existante sera démolie jusqu'à la grave bitume et élargie sur les accotements.

Le réseau Orange sera enfoui.

- phase 3 : après basculement de la circulation, le terre-plein central sera construit.
- phase 4 : réalisation de la couche de roulement sur les chaussées, aménagements paysagers.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic attendu sur la RD 6207 restera similaire au trafic actuel.

Le prolongement de la piste cyclable Nord/Sud renforcera l'attractivité du vélo comme autre mode de déplacement et permettra aux usagers de la vallée de la Siagne de rejoindre la zone commerciale des Tourrades et d'emprunter la piste cyclable sur la RD6007 pour rejoindre Cannes La Bocca, ainsi que dès 2017, Mandelieu centre.

Voir plan d'aménagement cyclable prévu dans ce secteur à court terme.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

AUCUNE

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration de projet si étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
projet de 350 mètres de long - surface globale : - prolongement d'une voie sur 250 m de long - création d'une piste cyclable de 3 m de large sur 230 m long - création d'un trottoir de 1,40 m de large sur 350 m de long	1.150 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Mandelieu la
Napoule
RD 6207 du PR 0+120 à 0+470

Coordonnées géographiques¹ Long. 6 ° 57' 6 " 17 Lat. 43 ° 33' 37" 987

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 6 ° 57' 3 " 17 Lat. 43 ° 33' 37" 987

Point d'arrivée : Long. 6 ° 57' 6 " 337 Lat. 43 ° 33' 29" 731

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel des sols : accotements, délaissés routiers, fossés.

Une petite partie des emprises (parcelles en cours d'acquisition amiable) est à usage agricole (pépinières Rubino) ou en friche.

Règlement applicable à la zone : zone A (agricole)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé le 24/09/2012.

Dernière modification (N°4) approuvée le 13/04/2015.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II N°06.102.100 Plaine de la Siagne. L'extrême Sud de la ZNIEFF jouxte le giratoire St Exupéry et la partie Nord du projet. voir la carte ci-jointe
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au Nord de la commune de Mandelieu la Napoule voir plan de situation ci-joint
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome Cannes /Mandelieu (situé à l'aval du projet) approuvé le 08/02/2005. Les valeurs sont supérieures à 75 décibels. Voir la carte ci-jointe d'exposition au bruit du secteur du projet

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone est couverte par : - un plan de prévention du risque sismique (01/05/2011) : zone de sismicité modérée (3) - un plan de prévention du risque inondation (23/12/1998 - modifié le 06/06/2008) : zone en risque fort (rouge) lié à la présence de la Siagne. voir carte ci-jointe.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En cas de fortes précipitations, la Siagne tend à retrouver son ancien lit (l'actuelle Vieille Siagne) et inonde les terres agricoles en amont de l'autoroute.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 300 mètres, en parallèle de la zone de protection des périmètres de captage le long de la Siagne. Présence d'une digue de protection contre les crues entre la RD et la Siagne voir carte ci-jointe
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune de Mandelieu est comprise dans le périmètre d'un large site inscrit : la bande côtière de Nice à Théoule. voir carte ci-jointe
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone FR 9301574 "Rivière de la Siagne et ses gorges" est située bien plus au Nord du projet, à environ 5 km à vol d'oiseau, en amont du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de la plateforme routière seront dirigées dans les fossés enherbés, reconstitués dans le cadre des travaux.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La constitution de la chaussée pour l'élargissement de la voie existante et le prolongement de la piste cyclable nécessitent l'apport de remblais : 250 m3 (tout venant issu de plateforme de recyclage en priorité) 500 m3 de remblais du site seront réutilisés ainsi que 830 m3 de terre végétale
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consomme une petite partie d'un terrain agricole (pépinière Rubino) mais n'impacte pas les plantations existantes (palmiers Phoenix). 600 m ² de terrain agricole 550 m ² de terrain en friche
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques d'inondation : le projet prévoit de reconstituer les fossés enherbés. 50 mètres seront busés du côté des commerces afin de pouvoir réaliser le trottoir et l'élargir au droit de l'arrêt bus. 40 mètres seront busés à l'Ouest pour l'accès aux riverains et la piste cyclable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 300 mètres, en parallèle de la zone de protection des captages de la Siagne. Présence d'une digue de protection contre les crues entre la RD et la Siagne
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux : bruits intrinsèques au chantier (projet situé dans une zone commerciale et agricole peu habitée). En phase exploitation : pas de génération nouvelle (secteur très bruyant lié à la proximité de l'autoroute et de l'aérodrome).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux : odeurs faibles dues aux engins de chantier et matériaux.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier : vibrations limitées pendant la phase de compactage des fonds de forme de la voie et de la piste cyclable et lors de la réalisation de l'enrobé.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun renforcement de l'éclairage existant (côté Est de la voie)
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux : rejets faibles liés aux engins de chantier
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ? <input type="checkbox"/></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales des nouvelles surfaces imperméabilisées (1150 m²) seront rejetées dans les fossés existants qui seront reconstitués dans le cadre du projet, sur 210 ml et enherbés.</p> <p>Busage de 90 ml de fossés notamment pour les accès riverains, les traversées de chaussées et sous la piste cyclable</p>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets de chantier (déchets inertes et non dangereux) seront évacués dans une décharge contrôlée (620 m ³).
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la saturation de la circulation routière de la zone - Renforcement du maillage des itinéraires cyclables - Sécurisation des cheminements piétons

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas d'étude d'impact pour les raisons suivantes:

- le projet porte sur une modification mineure du profil en travers d'une voie existante et sur une distance assez faible (350 m). Il s'agit de prolonger une voie existante en réorganisant la plateforme actuelle de la RD et ses accotements ;
- le projet n'a pas pour objectif d'augmenter le trafic mais de diminuer les remontées de file d'attente sur l'A8, de sécuriser les cheminements piétons et de favoriser la pratique des mode doux en renforçant le maillage des itinéraires cyclables (notamment Eurovélo 8) ;
- les travaux seront réalisés de jour, sous circulation ;
- le projet se situe dans un environnement routier marqué (RD, A8 + aéroport) ;
- toutes les mesures seront prises pour limiter la gêne occasionnée pendant les travaux (bruit et pollution de l'air) et les risques de pollution liés aux engins de chantier (stockage des véhicules sur des surfaces imperméabilisées, utilisation d'équipements aux normes) ;
- le projet est situé à 300 m sur le côté des champs captants, qui sont protégés de la RD par une digue de protection contre les crues ;
- la gestion des eaux pluviales de la plateforme routière a été prise en compte par la reconstitution des fossés enherbés, comme à l'existant ;
- le projet a été adapté afin de minimiser l'impact sur la propriété bâtie en rive droite et ne pas impacter l'activité de la pépinière.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Coupe type du projet sur la RD 6207 Fiche ZNIEFF plaine de la Siagne Carte des sites inscrit et classé dans le secteur Plan du PPRI inondation Plan des pistes cyclables existantes et en projet Carte d'exposition au bruit Carte des protections environnementales du secteur</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Nice

le,

26 MAI 2015

Signature

Le Directeur des Routes et des Infrastructures de Transport

Marc JAVAL